

CITÉ DE DORVAL

Le 23 février 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 20 février 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Louiza Sadoun, Assistante-greffière

MOT DU MAIRE

Le maire Marc Doret informe les membres du Conseil et les citoyens, qu'un avis juridique a été obtenu suite à la question soulevée par le conseiller Pascal Brault lors de la séance du conseil du 23 janvier, à savoir si un élu est en conflit d'intérêts lors du vote sur une résolution accordant une subvention à un OBNL alors qu'il est membre ou administrateur de l'organisme. Il fait lecture séance tenante, d'un résumé de l'avis obtenu, à savoir : « Non, le simple fait qu'un élu soit administrateur de l'OBNL ne le place pas en conflit d'intérêts puisque l'aide financière bénéficie à l'OBNL et l'élu ne retire aucun avantage financier personnel découlant de la décision. Il en est autrement si la décision lui procure un profit direct affectant son propre patrimoine et que l'élu doit alors choisir entre son intérêt personnel et celui des autres citoyens. »

Le maire fait également une mise au point relativement à la période de questions du public en faisant référence aux règles édictées au règlement de régie interne de la Cité. Il mentionne que des copies du règlement sont à la disposition des citoyens sur la table à l'entrée. Il informe les citoyens de la façon dont la période de questions se déroulera afin d'en restreindre la durée et les débats et de s'en tenir à des questions et réponses. Il souligne que la période de questions est normalement d'une durée de 30 minutes et qu'elle peut être prolongée d'une autre période de 30 minutes avec l'accord des membres du Conseil. Il invite les citoyens qui ont transmis des questions par le biais du formulaire disponible sur le site Internet de la Cité à s'avancer au micro s'ils le désirent pour lire leurs questions et ensuite reprendre leur siège pour entendre les réponses. Le maire souligne que la période de questions débutera avec les citoyens présents dans la salle qui n'ont pas transmis de questions par le formulaire et qu'ils sont invités à s'avancer au micro pour adresser une à trois questions au maximum et à reprendre également leur siège pour entendre les réponses.

CM2302 059

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 février 2023, suite au report du point suivant :

- Report à une prochaine séance du point 3.3 - Adoption du règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 060

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal .

1. Une résidente du cercle Thorncrest demande si la construction de la **patinoire réfrigérée** affectera la butte à glisser et le terrain de soccer existants dans le secteur.
2. Un résident du cercle Thorncrest demande pourquoi la Cité retire la butte à glisser et le terrain de soccer sur lesquels il joue et a été entraîné par son père, afin de construire la **patinoire réfrigérée**. (Voir autre question au point 4).
3. Un résident du cercle Thorncrest déplore qu'une évaluation des besoins, une consultation formelle des résidents du cercle Thorncrest de même qu'une étude d'impact environnementale n'aient pas été réalisées préalablement au projet de construction de la **patinoire réfrigérée**. Il demande : 1) si la Cité considérerait reporter l'approbation de ce projet pour tenir des consultations publiques; et 2) si la patinoire réfrigérée pourrait être relocalisée à l'est de la butte à glisser.
4. Un résident du cercle Thorncrest demande pourquoi la Cité a besoin de construire une **patinoire réfrigérée** alors qu'il y en a déjà un aréna à côté.
5. Une résidente de l'avenue de l'Église demande : 1) si les séances de **consultation publique** concernant la planification urbaine seront enregistrées; 2) un suivi concernant le projet de rénovation de la **piscine Ballantyne** ; et 3) s'il est possible de sauvegarder les **questions** soumises au conseil en ligne avant leur envoie.
6. Un résident de l'avenue Dahlia demande quelles sont les démarches de la Cité concernant la pollution et les **nanoparticules de noir de carbone** causées par l'aéroport.
7. Une résidente du boulevard Pine Beach mentionne que lors des consultations publiques sur la planification urbaine à Dorval le besoin d'identifier des solutions de logements pour les personnes âgées a été soulevé et demande si la Cité pourrait créer un programme pour encourager la construction d'**unités d'habitation accessoires** sur son territoire.
8. Une résidente de l'avenue Oakville demande: 1) un suivi concernant les travaux de construction sur le viaduc Des Sources et à l'aéroport et si la Cité envisage la construction d'un **mur antibruit** le long du chemin Herron; et 2) si la Cité envisage la **plantation d'arbres** ou un **aménagement paysager** le long du chemin Herron pour créer une barrière entre le chemin Herron et l'autoroute 20 en attendant la construction d'un mur antibruit.

9. Un résident de l'avenue Allan Point demande si la Cité pourrait considérer l'aménagement d'un **terrain de soccer intérieur** à Dorval, qui pourra aussi servir à la pratique d'autres sports.
10. Les questions d'un résident de Vaudreuil-Dorion ne sont pas lues considérant qu'elles n'ont pas été soumises selon les règles. Le maire mentionne également qu'il a communiqué avec monsieur pour discuter de ces sujets.
11. Un résident de l'avenue Neptune demande : 1) qui sera en charge de l'analyse visant à identifier les **immeubles à valeur patrimoniale** datant d'avant 1940; 2) si les citoyens et les groupes locaux intéressés par le **patrimoine patrimonial** de la Cité pourraient participer au processus; et 3) quand sera lancé l'appel d'offres pour la rénovation des **murs du domaine McEachran** et de ceux à l'**entrée du parc Saint-Charles**.
12. Une résidente du cercle McNicoll : 1) demande quel est le résultat des délibérations du Conseil au sujet des problématiques soulevées en regard du **sondage en urbanisme**, si le sondage sera refait et si les résultats du sondage seront publiés sur le site internet de la Cité; 2) déplore le manque d'explications sur les images présentées lors des **consultations publiques** sur la planification urbaine et le manque d'espaces sur les étiquettes servant à écrire les idées et demande quand les **résultats préliminaires** découlant de ces consultations publiques seront connus et si les résidents auront la chance de commenter ces résultats; et 3) demande quelles sont les prochaines étapes du processus de consultation publique et si la Cité pourrait prévoir des **consultations distinctes** pour chaque secteur ciblé par le redéveloppement. (Voir autre question au point 26).
13. Une résidente de l'avenue Dorval demande quelles actions seront prises par la Cité de Dorval pour contrer les impacts de la fermeture des **services d'urgence à l'Hôpital Lachine**, avec l'insuffisance de l'Hôpital Lakeshore pour répondre aux besoins de la population et la pénurie de main-d'œuvre chez les services ambulanciers.
14. Une résidente de la 5^e avenue demande : 1) si une **étude sur la circulation routière** sur les rues Carson et Dawson, l'avenue Dorval et le boulevard Bouchard a eu lieu depuis le 21 mars 2022; 2) un suivi concernant les **travaux du comité de circulation** pour assurer la sécurité des étudiants qui se rendent à l'école Gentilly avec l'occupation projetée des nouveaux condos de North American Development Group; et 3) si un rapport sur les conclusions des consultations publiques sera publié, et plus spécifiquement sur les conclusions des consultations concernant le **secteur 4 (Herron-Fenelon)** et si le plan pour la future densification du secteur Herron-Fenelon sera publié par la Cité.

(le conseiller Pascal Brault adresse la question suivante après avoir obtenu l'autorisation du maire : est-il bien exact que la Cité n'a pas commandé d'étude d'impact sur la circulation dans le cadre de tous les projets de condos à Dorval)

15. Une résidente du cercle Handfield demande: 1) un suivi concernant les réparations de la **piscine Ballantyne**; 2) quel pourcentage est alloué aux espaces verts dans le projet de condos le **Square D'Orval** et pourquoi 16 étages ont été autorisés pour ce projet; et 3) pourquoi la Cité de Dorval n'exige pas 30 % **d'espaces verts** pour les nouveaux projets de développement.
16. Un résident de l'avenue Martin mentionne avoir proposé le nom d'Agathe de St-Père pour le parc sur chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans le cadre du **concours « Nommez votre parc! »** et demande : 1) si la Cité a choisi un **nom** ; 2) quels sont les **trois noms** retenus et comment la Cité va les honorer; et 3) quel est le nombre de **noms proposés** et s'ils seront disponibles aux résidents pour consultation.
17. Un résident de l'avenue Dawson demande : 1) quel pourcentage des bâtiments à logements existants à Dorval ont des **gicleurs automatiques** et des **systèmes de ventilation centrale**; 2) quel pourcentage d'espaces de stationnement dans

les nouveaux projets auront des **bornes de recharge** pour les véhicules électriques; et 3) s'il y aura, parmi les nouveaux projets de développement à Dorval, des projets **certifiés LEED ou Net-Zero**.

18. Un résident de l'avenue Saint-Charles demande : 1) au conseiller von Roretz diverses questions concernant le comité sur l'environnement, à savoir : si deux **sous-comités sur l'environnement** ont été dissouts, qui a été impliqué dans cette décision, la fréquence des rencontres, les sujets discutés, les recommandations faites et s'il y a des procès-verbaux; 2) si le Conseil pourrait ouvrir **les comités de la Cité** au public pour permettre aux citoyens de poser leurs candidatures et rendre les procès-verbaux de toutes les réunions des comités de la Cité disponibles au public; et 3) si des mesures ont été prises pour remédier aux problèmes de contamination du **Ruisseau Bouchard** . (Voir autres questions au point 23).
19. Un résident du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore demande : 1) une mise à jour concernant l'usage d'embarcations de plaisance à la **Pointe-Picard**; 2) si la Cité pourrait considérer donner accès aux résidents et aux visiteurs à la **Maison du Jardinier** et y ouvrir un café où les profits seraient remis à des œuvres de bienfaisance à Dorval; et 3) si la Cité pourrait fixer des objectifs de **plantation d'arbres** sur les terrains de la Cité ou sur les terrains privés et impliquer les citoyens pour réaliser ces objectifs.
20. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore : 1) demande un suivi concernant les résultats du **concours « Nommez votre parc! »** ;2) demande un suivi concernant les projets de **connexion des quartiers nord et des quartiers sud** de Dorval; et 3) suggère de transformer la maison au 85 avenue Martin en un **centre d'information** ou **un centre pour visiteurs**.
21. Un résident du cercle Handfield adresse différentes questions concernant le **Fonds d'aide et de soutien**, à savoir, si l'aide financière mentionnée au point 5.8 de l'ordre du jour est accordée à un artiste dans le cadre d'une activité culturelle, si la Cité pourrait encourager davantage les artistes dans le futur et faire la promotion du fonds d'aide auprès de la communauté artistique de Dorval; qui fait partie du **comité de sélection**, s'il y a des artistes qui en font partie et de quel domaine artistique, s'il serait possible d'avoir des représentants du milieu artistique, s'il est possible de suggérer des personnes, quels sont les **critères de sélection** pour allouer une aide financière et si une association peut recevoir de l'aide pour un projet particulier.

(le conseiller Paul Trudeau adresse la question suivante après avoir obtenu l'autorisation du maire : si la danse écossaise est considérée comme un sport ou une activité culturelle)

22. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette demande : 1) comment la Cité procédera pour établir des **objectifs** atteignables et mesurables et des échéanciers pour réaliser les projets qui se sont dégagés des **consultations publiques** sur le développement de certains secteurs à Dorval ; 2) comment la Cité de Dorval implémentera des projets de **logements abordables**; et 3) déplore que les **consultations publiques** n'aient pas reflété les résultats du sondage en urbanisme et demande quand les résidents de Dorval auront des consultations publiques pour dégager un plan complet pour la densification durable de Dorval. (Voir autres questions au point 24)
23. Un résident de l'avenue Saint-Charles demande : 1) si le Conseil s'engage à ouvrir l'accès aux **comités de la Cité** au public pour que les citoyens puissent poser leurs candidatures; 2) si le Conseil s'engage à rendre tous les **procès-verbaux** des réunions des membres des comités de la Cité disponibles au public; 3) si, depuis l'élection du maire, la Cité a pris des mesures pour la décontamination du **Ruisseau Bouchard** et si la Cité s'engage à prendre des mesures dans le futur. (Voir autre question au point 25)
24. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette demande : 1) que les résultats pour chaque question du **sondage en urbanisme** et pour chaque district soient

publiés sur le site Internet de la Cité; 2) quel est le délai pour recevoir le **rapport** de BC2 sur les résultats du sondage; 3) pourquoi un **appel d'offres** n'a pas été lancé pour le choix de l'entreprise menant le projet de planification urbaine; 4) si la Cité procédera par **appel d'offres** pour tous les contrats futurs de cette nature; et 5) que le Conseil établisse un plan pour encourager la construction de **logements abordables**.

25. Un résident de l'avenue Saint-Charles demande une clarification sur le nombre de participants au **sondage en urbanisme**.
26. Une résidente du cercle McNicoll demande que le maire réponde aux **questions du public** dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

CM2302 061

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 23 janvier 2023

Attendu que le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 062

2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la greffière

Attendu que les résolutions CM2301 020 et CM2301 029 adoptées à la séance du conseil tenue le 23 janvier 2023 comportaient chacune une erreur à la face même et que la greffière peut alors procéder à la correction et en faire rapport au conseil à la séance qui suit;

Est déposé, le procès-verbal de correction des résolutions CM2301 020 et CM2301 029 de la greffière conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM2302 063

3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 13 janvier au 8 février 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2302 064

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides et des engrais aux fins d'adapter les dispositions aux exigences du Code de gestion des pesticides du Québec

Monsieur le conseiller von Roretz donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides et des engrais aux fins d'adapter les dispositions aux exigences du Code de gestion des pesticides du Québec, et dépose ledit projet de règlement.

CM2302 065

4.1 Rejet de la soumission dans le cadre de l'appel d'offres TP2022-31- Gestion, exploitation et maintenance des centres aquatiques extérieurs

Attendu que la Cité de Dorval a procédé à l'appel d'offres public TP2022-31 pour les services de gestion, exploitation et maintenance des centres aquatiques extérieurs pour une durée de trois ans plus deux années en option;

Attendu que les prix soumis sont nettement supérieurs à l'estimation des coûts pour ces services;

Attendu que la Cité de Dorval ne s'engageait à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues tel qu'il appert des documents de soumissions;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

De rejeter la soumission de Sodem Inc, seule entreprise ayant déposé une soumission lors de l'appel d'offres TP2022-31 pour les services de gestion, exploitation et maintenance des centres aquatiques extérieurs; et

D'autoriser le Service des travaux publics à évaluer les scénarios possibles pour assurer la saine gestion, l'exploitation, l'entretien et l'opération des trois centres aquatiques extérieurs à moindres coûts et à entamer les démarches en vue de l'octroi des contrats requis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 066

4.2 Location de deux véhicules pour le Service des travaux publics - divisions aqueduc et peinture - Prolongation de contrat

Attendu qu'à sa séance du 16 mai 2022, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Entreprise, pour la location de deux véhicules pour les divisions aqueduc et l'atelier de peinture des Travaux publics, au montant global de 16 974,90 \$ TTC;

Attendu que dans l'attente de la livraison des véhicules achetés en remplacement des camions #15 et #51, il a été requis de prolonger la location desdits véhicules jusqu'en janvier 2023;

Attendu que la durée de location des véhicules ne pouvait être prévisible au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de neuf factures, au contrat octroyé à l'entreprise Entreprise, pour un montant supplémentaire de 21 144,20 \$ TTC, pour la prolongation du contrat de

location de deux véhicules pour le Service des travaux publics, divisions aqueduc et peinture.

Imputation : Postes budgétaires 02 320 45 516, 02 413 00 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 067

4.3 Renouvellement des couvertures d'assurances en responsabilité civile, responsabilité municipale, biens, bris d'équipement et délits pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024

Attendu que la Cité de Dorval fait partie du regroupement d'achats d'assurances de dommages des municipalités reconstituées de l'île de Montréal conformément à l'entente renouvelée en 2018 pour la période de 2019 à 2023;

Attendu que l'UMQ et la firme Fidema Groupe Conseils Inc., ont procédé à un appel d'offres en 2020 pour et au nom du regroupement d'assurances pour l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages requises pour la période 2021-2026;

Attendu que les couvertures en biens, bris d'équipement et délits ainsi que les couvertures en responsabilité civile et municipale sont venues à échéance le 31 décembre 2022 et que de nouvelles soumissions ont été obtenues et acceptées par l'UMQ suite à des négociations de gré à gré auprès de BFL Canada risques et assurances inc.;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à BFL CANADA risques et assurances Inc., d'un montant total de 194 275,22 \$ TTC incluant la facture émise le 13 janvier au montant de 101 420,22 \$ TTC pour le renouvellement des couvertures d'assurances en biens, bris d'équipements et délits de la Cité de Dorval pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 et la facture émise le 26 janvier au montant de 92 855,00 \$ TTC pour le renouvellement des couvertures d'assurances en responsabilité civile et en responsabilité municipale, également pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024.

Imputation: Poste budgétaire 02-190-00-420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 068

4.4 Services d'ouverture et de fermeture des terrains du Club de tennis municipal de Dorval - Renouvellement pour 2023

Attendu que la résolution CM2103 100 du conseil municipal accordait le contrat initial LC2021-01 en 2021 à l'entreprise Avantage Court inc. pour des travaux d'ouverture et de fermeture des terrains du Club de tennis municipal de Dorval pour la saison 2021,

Attendu que le contrat LC2021-01 est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que la résolution CM2202 067 du Conseil accordait la première option de renouvellement à l'entreprise Avantage Court inc, pour 2022 au montant de 17 347,43 \$ TTC;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième et dernière année d'option, du contrat LC2021-01 accordé à l'entreprise Advantage Court inc. pour exécuter les travaux d'ouverture et de fermeture de huit terrains de tennis en "Har-tru" au Club de tennis municipal de Dorval pour 2023, au montant de 18 156,85 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 58 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 069

4.5 Services de marquage de la chaussée - Renouvellement 2023

Attendu que la résolution CM2004 140 du conseil municipal accordait un contrat initial en 2020 à l'Entreprise T.R.A. (2011) inc., pour le marquage de la chaussée, des pistes cyclables ainsi que les stationnements intérieurs et extérieurs de la Cité de Dorval, au montant global de 218 032,27 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP2020-07 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que la résolution CM2102 049 du conseil municipal accordait la première option de renouvellement à l'Entreprise T.R.A. (2011) inc., pour 2021, au montant de 220 212,60 \$ TTC;

Attendu que la résolution CM2202 062 du conseil municipal accordait la deuxième option de renouvellement à l'Entreprise T.R.A. (2011) inc., pour 2022, au montant de 231 223,22 \$ TTC;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la troisième option de renouvellement pour 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la troisième année d'option, du contrat TP2020-07 accordé à l'Entreprise T.R.A. (2011) inc., pour le marquage de la chaussée, des pistes cyclables ainsi que des stationnements intérieurs et extérieurs de la Cité de Dorval pour 2023, au montant global de 231 223,22 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation.

Imputation: Poste budgétaire 02 355 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 070

4.6 Fourniture et livraison de terreaux - Renouvellement pour 2023

Attendu qu'à sa séance du 19 avril 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat initial à l'entreprise Les Sols Champlain inc., pour la fourniture et livraison de terreaux pour lit de plantation d'annuelles et de vivaces, l'engazonnement et la plantation d'arbres pour la saison 2021, au montant global de 35 579,01 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP2021-07 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que la résolution CM2203 121 du conseil municipal accordait la première option de renouvellement à Les Sols Champlain inc., pour 2022, au montant de 37 357,96 \$ TTC;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour 2023;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat TP2021-07 accordé à l'entreprise Les Sols Champlain inc., pour la fourniture et la livraison de terreaux pour lit de plantation d'annuelles et de vivaces, l'engazonnement et la plantation d'arbres pour la saison 2023, au montant global de 37 357,96 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 071

4.7 Services de rinçage unidirectionnel et recherche de fuites sur le réseau aqueduc - Renouvellement 2023

Attendu que la résolution CM2012 456 du conseil municipal accordait un contrat initial à l'entreprise Simo Management inc., pour le rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc pour 2021, au montant global de 46 117,39 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP 2020-26 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que la résolution CM2202 064 du conseil municipal accordait la première option de renouvellement à l'entreprise Simo Management inc., pour 2022, au montant de 46 117,39 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la deuxième option de renouvellement pour 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la deuxième année d'option, du contrat TP2020-26 accordé à l'entreprise Simo Management inc., pour le rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc pour 2023, au montant de 46 117,39 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation.

Imputation : Poste budgétaire 02 413 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 072

4.8 Fourniture et installation de gazon en plaque - Renouvellement 2023

Attendu qu'un contrat initial fut accordé par le Conseil par la résolution CM2204 184, à l'entreprise B&B Déneigement et Pelouse inc.- B&B Lawn and Snow inc., pour la fourniture et l'installation sur demande de gazon en plaques, au montant de 50 703,98 \$ TTC, pour 2022;

Attendu que le contrat TP2022-05 est assorti d'une option de renouvellement pour 2023;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la première année d'option du contrat TP2022-05 accordé à l'entreprise B&B Déneigement et Pelouse inc.- B&B Lawn and Snow inc., pour la fourniture et l'installation sur demande de gazon en plaques, pour 2023, au montant global de 50 703,98 \$ TTC, plus ajustement selon l'indice du prix à la consommation.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 073

4.9 Autorisation de paiement des droits d'utilisation annuels 2023 - Logiciel de gestion du temps Fidelio

Attendu que la Cité utilise les services de PG solutions depuis 2010;

Attendu que la Cité utilise le module de carte de temps décentralisé (pour les employés permanents et auxiliaires à temps complet) offert par P.G. Solutions depuis le 27 janvier 2019;

Attendu que PG solutions n'offre pas de système de poinçon et que l'utilisation du logiciel de gestion de temps de Commsoft (Fidelio) demeure requise pour tous les employés qui utilisent un poinçon (cols bleus et cols blancs auxiliaires des loisirs et culture);

Attendu que les droits d'utilisation annuels du logiciel de gestion de temps Fidelio sont calculés sur la base du nombre d'utilisateurs de l'année précédente;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à Commsoft Technologies inc. (Fidelio) des droits d'utilisation annuels pour 2023 au montant global de 54 440,66 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 074

4.10 Services de révision de devis et de suivi du processus d'appels d'offres pour 2023

Attendu que le processus d'embauche d'un candidat au poste chef de section - ressources matérielles est présentement en cours et que la nouvelle embauche au poste d'agent d'approvisionnement sénior est très récente ;

Attendu la charge de travail et les projets qu'il faudra entamer en 2023 est présentement en cours et que des ressources sont requises pour cette période transitoire;

Attendu qu'un montant de 14 999,99 \$ TTC avait été approuvé par décision déléguée en janvier 2023 à la firme Telcel inc. pour la révision des devis, lancement et suivi du processus d'appel d'offres, l'étude de conformité des soumissions et les recommandations d'octroi de contrats;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant additionnel de 20 000,01 \$ TTC à la commande de 14 999,99 \$ émise en janvier 2023 à la firme Telcel inc. pour couvrir la révision des devis, le lancement et suivi du processus d'appel d'offres, l'étude de conformité des soumissions et les recommandations d'octroi de contrats, le tout pour un mandat d'une valeur totale ne dépassant pas 35 000 \$ TTC.

Imputation: poste budgétaire 02 320 22 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 075

4.11 Autorisation de paiement des droits de licence à la SOCAN/Entandem pour 2023

Attendu que la Cité de Dorval exploite des installations récréatives et présente ou communique au public par télécommunication l'exécution d'œuvres musicales figurant au répertoire de la SOCAN (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique du Canada) et doit donc en assumer les frais;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite alléger les exigences de l'administration individuelle de chacune des licences pour chacune de ses installations et souhaite payer des frais de licence annuels fixes en vertu des tarifs applicables pour toutes ses installations pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

Attendu qu'Entandem est l'organisme qui gère le processus d'obtention de licence de la SOCAN depuis 2019;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de 16 370,03 \$ TTC à Entandem, pour **les droits de licence 2023**, en vertu des tarifs applicables à l'Annexe A jointe au dossier décisionnel 2023-01-012617.

Imputation: poste budgétaire 02-701-10-340

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 076

4.12 Réaménagement du parc St-Charles - Phase II

Attendu que suite à la phase I du projet de réaménagement du parc St-Charles, il y a lieu de procéder à la phase II du projet, incluant le réaménagement de l'entrée du parc, la restauration des murs en pierre de rivière et de la potence-nom du parc, la reconstruction de la placette d'accueil et du sentier raccordant au réseau piétonnier du parc, l'intégration de panneaux d'information et d'une plaque commémorative ainsi que la réfection du stationnement adjacent au parc sur l'avenue Martin;

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé le 15 décembre 2022 et que 5 entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2023-01 pour la phase II du projet de réaménagement du parc St-Charles;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à l'entreprise Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réaménagement du parc St-Charles-Phase II, au montant global de 585 972,39 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 26 janvier 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, virement requis de 300 000 \$ de PTI ligne 18, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 077

4.13 Correction à la résolution CM2301 028 - Services professionnels pour 2023 - Programmes Parents Soutien et Ados-Plus

Attendu qu'à sa séance du 23 janvier 2023, le Conseil autorisait l'émission d'un bon de commande à Phillip Thérien pour service de psychologie dans le cadre des programmes Parents Soutien et Ado-Plus;

Attendu qu'une erreur s'est glissée et que le bon de commande devrait être émis au nom de Clinique de psychologie Fabre inc. pour laquelle monsieur Phillip Thérien est maintenant employé;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la résolution CM2301 028 soit modifiée en remplaçant le nom de « Phillip Thérien » par celui de « Clinique de psychologie Fabre inc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 078

4.14 Fourniture et installation de deux unités de déshumidification - Aréna Edgar Rouleau

Attendu que des problèmes de condensation excessive à l'aréna Edgar Rouleau sont causés par une gestion inadéquate de l'humidité dans l'enceinte du bâtiment;

Attendu que le Service des travaux publics a eu recours à un système de déshumidification temporaire pour pallier au problème de condensation et assurer un bon démarrage de la saison 2022-2023;

Attendu qu'un système de déshumidification permanent est jugé nécessaire et requis pour assurer la pérennité de la glace à l'aréna Edgar Rouleau;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande à l'entreprise CIMCO pour un montant de 117 130,78 TTC \$, pour la fourniture et l'installation de deux unités de déshumidification ARID ICE 2500-E à l'aréna Edgar Rouleau.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 15 002, projet 2023-13, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 079

4.15 Autorisation de signature d'un acte de servitude de passage et d'entretien avec 9366-8200 Québec Inc. et autres (rue Kathleen Laing)

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux est intervenue entre la Cité de Dorval et 9366-8200 Québec Inc. le 5 juin 2018 concernant le projet de développement résidentiel dans le secteur du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et la future rue Kathleen Laing;

Attendu que conformément à l'article 5 de cette entente, 9366-8200 Québec Inc. a construit une conduite d'eau potable qui passe sous un terrain privé pour relier la conduite d'eau potable de la future rue Kathleen Laing et celle du chemin McConnell;

Attendu que conformément à l'article 4 de cette entente, 9366-8200 Québec Inc. s'est aussi engagée à construire une rue et à y installer des services municipaux et un système d'éclairage de rue;

Attendu que lors de la construction, certains lampadaires et conduits du système d'éclairage de rue et des poteaux d'incendie ont dû être installés en dehors des limites de la future rue Kathleen Laing, sur des terrains privés;

Attendu que conformément à l'article 30 de cette entente, un acte de servitude est nécessaire pour l'entretien de la conduite d'eau potable;

Attendu qu'un acte de servitude est également nécessaire pour permettre à la Cité de Dorval d'entretenir les lampadaires, conduits et poteaux d'incendie conduits en dehors des limites de la future rue Kathleen Laing;

Attendu que ledit acte de servitude vise à accorder à la Cité un droit de passage perpétuel pour effectuer l'entretien de la conduite d'eau potable reliant celle de la future rue Kathleen Laing et celle du chemin McConnell, ainsi que pour l'entretien des lampadaires et conduits du système d'éclairage de rue et des poteaux d'incendie;

Attendu que ledit acte de servitude vise également à reconnaître que la Cité de Dorval demeure propriétaire de ladite conduite d'eau potable, du système d'éclairage de rue et des poteaux d'incendie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de servitude et de reconnaissance du droit de propriété à intervenir entre la Cité de Dorval et 9366-8200 Québec Inc. et Alexander Tandel, et à être enregistré sur les lots 6 220 961, 6 220 962, 6 220 964, 6 220 965, 6 220 969, 6 220 970, 6 220 982, 6 220 983, 6 220 985, 6 220 986, 6 220 987 et 6 220 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude joint au dossier décisionnel 2023-02-012761 ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 080

4.16 Services de location d'un camion cube pour la Division aqueduc et égouts - Prolongation du contrat

Attendu que le véhicule #33-2003 utilisé par le Département Voirie, Division aqueduc et égouts a été mis au rancart à l'automne 2022;

Attendu qu'il a été requis de remplacer ce véhicule sans aucun délai, pour combler les besoins du Département Voirie, Division aqueduc et égouts;

Attendu que la location d'un camion cube 12' avec flèche motorisée et gyrophare fut donc autorisée par décision déléguée 2022-11-012160, pour un montant de 13 000,00 \$ TTC, pour la période du 26 septembre 2022 au 31 janvier 2023;

Attendu qu'il est requis de prolonger la location dudit véhicule jusqu'à la livraison du nouveau camion #33-2023 prévue en juin 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la prolongation de location d'un camion cube 12' avec flèche motorisée et gyrophare, jusqu'au 30 juin 2023, au contrat octroyé à l'entreprise Location Sauvageau inc., pour un montant ne dépassant pas 15 257,15 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 415 40 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 081

4.17 Achat de trois véhicules hybrides pour la Sécurité publique

Attendu que les services de la sécurité publique sont réalisés par une firme externe sur le territoire de la Cité de Dorval;

Attendu que 3 véhicules sont nécessaires pour assurer le service 24/7 et que ceux-ci sont fournis par la Cité de Dorval;

Attendu que les véhicules hybrides sont ceux qui répondent le plus aux besoins du service et qu'il y a lieu de remplacer les véhicules actuels par des véhicules hybrides;

Attendu que des prix ont été obtenus par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) qui a pour mission de fournir aux organismes publics ou gouvernementaux, les biens dont ils ont besoin par le biais d'achats regroupés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'acquisition de trois véhicules hybrides de marque Ford Utilitaire à traction intégrale auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) au montant global de 196 931,48 \$ TTC;

D'autoriser le Service des travaux publics à entreprendre les démarches en vue de l'acquisition des équipements et accessoires requis pour ces véhicules ainsi qu'à leur marquage et lettrage; et

D'autoriser la disposition des véhicules 93-12, 94-21 et 95-21 par le biais du service d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) suite à la réception des nouveaux véhicules, le tout conformément à la Politique de disposition des biens de la Cité;

Imputation: Poste budgétaire 23 030 14 000, projet 2023-41, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 082

4.18 Achat de véhicules électriques dans le cadre du virage électrique

Attendu que la Cité souhaite faire le virage électrique en commençant par l'ensemble de ses véhicules légers d'ici 2 à 3 ans;

Attendu que des subventions sont disponibles actuellement pour favoriser le virage électrique, ce qui permet de réaliser des économies substantielles;

Attendu que des véhicules électriques correspondant aux besoins de la Cité de Dorval sont disponibles sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales à des prix très compétitifs;

Attendu que le PTI de la Cité de Dorval prévoit des budgets pour faire le virage électrique;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le Service des travaux publics et la Division des ressources matérielles à entreprendre les démarches pour l'acquisition des véhicules électriques recommandés, pour un montant ne dépassant pas 603 819,96 \$ TTC; et

D'autoriser la disposition des véhicules 22-03, 23-15, 83-14, 85-15, 91-07, 92-07 et 90-10 (anciennement le 21-10) par le biais du service d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) suite à la réception des nouveaux véhicules; le tout conformément à la Politique de disposition des biens de la Cité.

Imputation: Postes budgétaires 23 040 14 000 (387 409,41\$ TTC) et 23 050 14 000 (216 410,54 \$ TTC), projet 2023-42, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 083**4.19 Fourniture et livraison de fleurs annuelles et paniers suspendus pour 2023**

Attendu que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP2023-02 fait par voie d'invitation écrite, pour la fourniture de fleurs annuelles en plusieurs variétés et couleurs, en pots multicellules et plantes pour jardinières pour 2023;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les Serres Riel inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot #1, au montant de 55 825,77 \$ TTC, et pour le Lot #2, au montant de 29 335,69 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 25 janvier 2023; et

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le Lot #3, au montant de 9 712,96 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 25 janvier 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 54 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 084**4.20 Services professionnels dans le cadre du maintien de l'équité salariale**

Attendu qu'en vertu de notre obligation dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale nous devons réaliser l'exercice de maintien de 2015-2020;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les représentants de la Cité à réaliser l'exercice du maintien d'équité salariale 2015-2020 avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tel que décrit à l'offre de service jointe au dossier décisionnel 2023-02-012766 et pour un montant ne dépassant pas 25 000 \$ TTC en honoraires professionnels.

Imputation : poste budgétaire 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 085**4.21 Services d'ouverture et fermeture de trois centres aquatiques extérieurs et d'un jardin d'eau et contrôle de qualité de l'eau de baignade - Renouvellement 2023**

Attendu que la résolution CM2004 145 du conseil municipal accordait un contrat initial en 2020 à l'entreprise SODEM Inc., pour des travaux d'ouverture, fermeture, entretien, opération et contrôle de qualité de l'eau de trois centres aquatiques et un jardin d'eau pour 2020, au montant global de 193 826,94 \$ TTC;

Attendu que le contrat TP2020-11 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que la résolution CM2102 047 du conseil municipal accordait la première option de renouvellement du contrat TP2020-11 pour 2021 au montant global de 197 558,61 \$ TTC;

Attendu que la résolution CM2203 122 du conseil municipal accordait la deuxième option de renouvellement du contrat TP2020-11 pour 2022 au montant global de 201 687,99 \$ TTC;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la troisième option de renouvellement du contrat pour 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

De renouveler, pour la troisième année d'option, le contrat TP2020-11 accordé à l'entreprise SODEM inc., pour des travaux d'ouverture, fermeture, entretien, opération et contrôle de qualité de l'eau de trois centres aquatiques et d'un jardin d'eau pour 2023, au montant global de 205 922,37 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 086

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1^{er} au 31 janvier 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2302 087

5.2 Autorisation de dépenses de réclamations

Attendu que le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 12 janvier au 3 février 2023 et totalisant 6 032,89 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 088

5.3 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-02-012577

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 089

5.4 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants :

- Club philatélique du Lakeshore au montant de 300,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Lakeshore Concert Band au montant de 200,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Erin Sports Association Inc. au montant de 750,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Fondation de l'Hôpital Lachine au montant de 3 500,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- A.W.I.S.H. au montant de 450,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre la motion

CM2302 090

5.5 Achat de cartes-cadeaux dans le cadre du programme d'aide alimentaire 2023

Attendu que l'achat de cartes-cadeaux pour s'approvisionner en nourriture et autres articles est requis dans le cadre du programme d'aide alimentaire offert par la division de l'assistance communautaire pour 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'achat de cartes-cadeaux pour 2023 auprès du fournisseur Fundstream pour un montant allant jusqu'à 35 000 \$ pour l'achat de nourriture et articles divers dans le cadre du programme d'aide alimentaire.

Imputation: Poste budgétaire 02-590-00-920 et 02-590-00-921

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 091

5.6 Approbation d'une politique sur le télétravail

Attendu que la Cité de Dorval souhaite instaurer le télétravail afin de favoriser la conciliation travail-famille-vie-personnelle ainsi que l'attractivité et la rétention des employés dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

Attendu qu'il y a lieu d'encadrer le télétravail par le biais d'une politique établissant les critères d'admissibilité, les conditions à respecter, les responsabilités de l'employé et les modalités d'application;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la politique sur le télétravail tel que rédigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 092

5.7 Approbation d'une politique relative à la tenue vestimentaire révisée

Attendu que la politique relative à la tenue vestimentaire en vigueur à la Cité de Dorval depuis 2015 n'est plus adaptée aux pratiques actuelles et qu'il est nécessaire de l'actualiser;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la politique relative à la tenue vestimentaire telle que révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 093

5.8 Autorisation d'une assistance financière - Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

Attendu que le conseil a créé un Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval;

Attendu que le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

Attendu que les membres du comité du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval se sont rencontrés le 16 février 2023 et ont accordé des subventions suite à l'évaluation de trois (3) dossiers soumis au comité d'évaluation.

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière dans le cadre du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval aux personnes qui suivent :

- Antoine Barcelo - Subvention au montant de 692,50 \$ à imputer au poste budgétaire 02 701 29 996

La Cité de Dorval vise à faciliter la participation des jeunes dans des activités de loisirs tel que défini dans son plan à l'égard des personnes handicapées. Suite à l'analyse de toute la documentation fournie, le comité d'évaluation approuve une subvention de 692,50 \$ qui couvre les frais d'accompagnement d'un athlète à besoins particuliers. Le demandeur doit fournir un rapport de l'accompagnateur et une preuve de paiement à la fin de la période.

- Aselin Bates - Subvention au montant de 4 986,58 \$ pour l'année 2021 à imputer au poste budgétaire 02 701 29 996

Aselin Bates est une danseuse irlandaise de calibre international qui représente Dorval au niveau national et international. Suite à l'analyse de toute la documentation fournie, le comité d'évaluation approuve une subvention de 4 986,58 \$ qui couvre les frais d'entraînement ainsi que des frais de déplacements et d'hébergement.

- Aselin Bates - Subvention au montant de 5 000,00 \$ pour l'année 2022 à imputer au poste budgétaire 02 701 29 996

Aselin Bates est une danseuse irlandaise de calibre international qui représente Dorval au niveau national et international. Suite à l'analyse de toute la documentation fournie, le comité d'évaluation approuve une subvention de 5 000,00 \$ qui couvre les frais d'entraînement ainsi que des frais de déplacements et d'hébergement.

Le tout est financé par une affectation du fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 094

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2023.

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2302 095

6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Janvier 2023

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de janvier 2023.

- Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de janvier de 2022 et 2023.

CM2302 096

6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2023 : 36, avenue Saint-Charles - 735, avenue Rockcliffe - 282, avenue Clément - 577, croissant Oriole - 1810, avenue Windermere - 2, avenue Martin - 115, avenue Boylan - 200, avenue Dorval - 109, rue Avro - 1805, route Transcanadienne

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 6 février 2023 ;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets suivants :

1. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 36, avenue Saint-Charles - NON RECOMMANDÉ;
2. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 735, avenue Rockcliffe - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT;
3. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 282, avenue Clément - NON RECOMMANDÉ;
4. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 577, croissant Oriole - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT;
5. Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée - 1810, avenue Windermere - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT;
6. Projet d'agrandissement d'un bâtiment patrimonial - 2, avenue Martin - NON RECOMMANDÉ;
7. Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée - 115, avenue Boylan - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT;
8. Projet de construction d'un bâtiment mixte - 200, avenue Dorval - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT;
9. Projet d'affichage d'un bâtiment industriel - 109, rue Avro - NON RECOMMANDÉ;
10. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial et services - 1805, route Transcanadienne - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT.

De prendre acte des motifs de refus dans le cas des plans non recommandés par le comité consultatif d'urbanisme, tel qu'indiqués au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 097

6.4 Dépôt du procès-verbal du Comité d'étude de démolition d'immeuble du 6 février 2023.

Est déposé, pour l'information des membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 du comité d'étude de demande de démolition pour les immeubles suivants :

- 195, avenue Clément;
- 310, avenue Starling;
- 2110, avenue Goldfinch.

CM2302 098

7.1 Programme TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux - Révision 4

Attendu que la Cité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Cité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Cité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Cité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Cité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Cité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution; et

Que la Cité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 099

7.2 Approbation du bilan de réalisations 2021 à l'égard des personnes handicapées

Attendu qu'à sa séance du 25 mai 2020, le Conseil adoptait le plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées 2019-2021 de la Cité de Dorval, le tout conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

Attendu qu'en vertu de cette même loi, le Conseil doit adopter et déposer annuellement auprès de l'Office des personnes handicapées (OPHQ) un bilan des réalisations de l'année antérieure visant à faire état de l'avancement des points d'action prévus au plan d'action triennal;

Attendu qu'un bilan de réalisations 2021 a été produit et transmis à l'OPHQ le 27 janvier 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

De ratifier tel que soumis le bilan de réalisations 2021 à l'égard des personnes handicapées de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 100

8.1 Confirmation de permanence au poste de secrétaire de direction au Service des loisirs et de la culture

Attendu que Madame Julie Cadet a complété à la satisfaction de son supérieur immédiat sa période de probation au poste de secrétaire de direction au Service des loisirs et de la culture;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 1^{er} février 2023, la nomination permanente de Madame Julie Cadet au poste de secrétaire de direction au Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 101

8.2 Modifications à l'organigramme de deux services - Direction des loisirs et culture et Direction du génie

Attendu que suite à une analyse des besoins et des enjeux de la Direction des loisirs et culture, il a été jugé nécessaire de créer un poste de Chef de division - Aquatique;

Attendu que suite à une analyse des besoins et des enjeux de la Direction du Génie, il a été jugé pertinent de modifier le poste de Gestionnaire de projets par un poste de Chef de division - Génie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la création d'un poste de Chef de Division - Aquatique au Service des loisirs et culture;

D'autoriser la nomination de Katharine Hewlett au poste de chef de division - Aquatique et de Anthony Stock au poste de chef de section - sports et installations;

D'autoriser la modification du poste de Gestionnaire de projets pour un poste de Chef de division - Génie au Service du génie;

D'autoriser la nomination de Sonya Fradette, présentement titulaire du poste de Gestionnaire de projets, au poste de Chef de division - génie; et

D'autoriser la Division des ressources humaines à actualiser la structure organisationnelle de la Cité et les organigrammes des deux services concernés, conformément aux recommandations du directeur général et aux organigrammes joints au dossier décisionnel 2012-02-012802.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2302 102

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE